



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact des grèves sur l'économie française

Question écrite n° 26341

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact des grèves sur l'économie française. Alors que la RATP et la SNCF chiffreraient déjà, début janvier 2020, le manque à gagner consécutif aux grèves à plus de 800 millions d'euros, les conséquences sont également lourdes dans les secteurs du tourisme, de la restauration, de la culture ou encore de l'habillement. Dans l'hôtellerie-restauration, déjà durement touchée en 2019 par le mouvement des « gilets-jaunes », les pertes se chiffrent à plus de 700 millions d'euros sur les 30 premiers jours de grève. Certains restaurateurs accusent une baisse d'activité pouvant atteindre 50 % sur le mois de décembre 2019. De même, dans certains secteurs pourtant considérés comme résilients tels que la restauration rapide, une baisse d'activité importante a été constatée sur le même mois, de l'ordre de 20 à 25 % pour une grande enseigne de restauration rapide. Au regard de ces chiffres inquiétants, elle souhaiterait connaître le chiffrage actuel des pertes estimées pour l'ensemble de l'économie et les mesures envisagées pour venir en soutien des secteurs en difficulté, déjà lourdement affectés l'année passée suite au mouvement des « gilets-jaunes ».

Texte de la réponse

Les mouvements sociaux de fin 2018 et 2019 se sont concrétisés par des manifestations périodiques dans plusieurs agglomérations du territoire national, dont certaines se sont accompagnées de dégradations matérielles répétées. Elles ont, à ce titre, fortement pénalisé les commerces de plusieurs villes. Dans ce contexte, l'État a accompagné les acteurs économiques impactés pour les aider à faire face aux difficultés immédiates et urgentes : échelonnement des charges fiscales et sociales, dispositif d'activité partielle, octroi ou maintien de crédits bancaires, médiation bancaire, etc. L'État a également cofinancé les projets d'animation, d'attractivité et de communications commerciales, présentés par les collectivités territoriales en association avec les acteurs économiques locaux, ayant pour objectif de relancer la fréquentation commerciale des centres villes touchés par les mouvements sociaux. Les conséquences économiques de la crise sanitaire ont, par ailleurs, amené le Gouvernement à renforcer fortement le soutien aux entreprises dès le mois de mars 2020. Des aides exceptionnelles ont été mises en place afin d'aider les professionnels à faire face à la crise : fonds de solidarité, prêts garantis par l'État (PGE), exonération et report de charges sociales ou fiscales, aide au paiement des cotisations sociales, dispositif exceptionnel d'activité partielle. L'ensemble de ces dispositifs représente un effort important de l'État qui continuera à adapter et à faire évoluer les mesures d'aide en fonction des conséquences de la crise sanitaire sur les entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26341

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 726

Réponse publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3464